

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2000 du budget annexe des eaux, que je sou mets à votre approbation, a été arrêté à 335 017 025 F en dépenses et en recettes, toutes sections confondues. En raison de l'affermage du service d'eau potable, le budget d'exploitation (142,598 MF) reflète pour l'essentiel les flux financiers entre la Communauté urbaine et ses fermiers. La section d'investissement (192,419 MF) traduit l'effort financier consenti pour assurer la protection de la ressource et la pérennité des réseaux.

Budget primitif 2000 - budget annexe des eaux - présentation générale (en francs TTC) - tableau n° 1 -

Libellés	Charges	Produits
exploitation		
<i>mouvements réels</i>	41 592 411	133 574 797
<i>mouvements d'ordre</i>	101 005 586	9 023 200
intérêts courus	100 693	
amortissements	63 904 893	9 023 200
autofinancement net prévisionnel	37 000 000	
<i>total de l'exploitation</i>	142 597 997	142 597 997
investissement		
<i>mouvements réels</i>	183 395 828	91 413 442
<i>mouvements d'ordre</i>	9 023 200	101 005 586
intérêts courus		100 693
amortissements	9 023 200	63 904 893
autofinancement net prévisionnel		37 000 000
<i>total de l'investissement</i>	192 419 028	192 419 028
total du budget	335 017 025	335 017 025

Ce budget annexe, d'un service public à caractère industriel et commercial, est régi par l'instruction comptable M 49. La gestion financière se fait, comme pour tous les budgets de la Communauté, par opérations. Les crédits inscrits le sont pour leurs montants toutes taxes comprises.

La TVA due et mandatée est récupérée par les fermiers auprès des services fiscaux puis reversée à la Communauté. Ceci donne lieu à des écritures d'ordre, en dépenses et en recettes, qui augmentent les volumes d'investissement de 20,9 MF sans signification économique.

La production annuelle d'eau potable (de l'ordre de 120 millions de mètres cube) se fait pour l'essentiel à partir de la zone de captage de Crépieux-Charmy au nord de Lyon. Les eaux sont traitées par les usines de Crépieux et de Croix-Luizet et, si besoin, par celle de Rillieux la Pape. La distribution est assurée par un réseau de plus de 3 600 kilomètres.

SECTION D'EXPLOITATION

Arrêtée à 142,598 MF, la section d'exploitation est en diminution de 2,65 % par rapport à 1999. En mouvements réels, les produits se sont infléchis de près de 3 %, les charges de plus 12 %. L'autofinancement ainsi dégagé s'élève à 37 MF, supérieur à celui de l'an dernier de 4,23 % (35,5 MF).

1 - Les produits -

En mouvements réels, ils s'élèvent à 133,575 MF contre 137,461 MF en 1999.

Le produit de la redevance d'exploitation (2° élément de la redevance) est maintenu à hauteur de 55 MF, en application des avenants n° 7 et 11 aux contrats d'affermage. Le prix de base du mètre cube d'eau pourrait être de 7,22 F HT au 1er janvier 2000, pour une consommation annuelle de 0 à 3 000 mètres cubes et un compteur de diamètre 15 mm.

Le remboursement de la dette pour les biens transférés au 1er janvier 1987, s'élève à 71,356 MF. Il suit le rythme d'amortissement du capital restant dû, il est en diminution de 2,5 MF. A titre d'information, l'annuité de la dette payée par la Communauté urbaine, pour cette année, s'élève à 60,5 MF. Le taux de couverture est de 118 %, en raison des actions de gestion active de la dette.

Budget primitif 2000 - budget annexe des eaux - évolution des redevances de l'affermage - tableau n° 2 -

Libellés	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	BP 1999	BP 2000
remboursement de la dette (1er élément)	81,251	80,500	78,616	76,655	73,937	71,356
redevance d'exploitation (2° élément)	64,722	66,696	53,358	53,786	55,109	55,059
sous-total des versements des fermiers	145,973	147,196	131,974	130,441	129,046	126,415
evolution annuelle	- 8,61 %	0,84 %	- 10,34 %	- 1,16 %	- 1,07 %	- 2,04 %
recettes réelles d'exploitation	161,540	157,083	138,642	138,838	137,461	133,575
ratio des versements-recettes réelles	90,36 %	93,71 %	95,19 %	93,95 %	93,88 %	94,64 %
evolution du ratio	- 3,44 %	3,70 %	1,58 %	- 1,30 %	- 0,08 %	0,81 %
annuité de la dette à long terme	82,328	80,206	77,915	79,483	62,639	60,5
remboursement de la dette-annuité	98,69 %	100,37 %	100,90 %	96,44 %	118,04 %	117,93 %

Les autres produits concernent divers remboursements et reversements en contrepartie des charges : celui des charges sociales des personnels détachés (3 MF), des taxes foncières, de la contre-valeur (1,5 MF) de la redevance due à Voies navigables de France (fixée à 0,015 F HT le mètre cube facturé).

Budget primitif 2000 - budget annexe des eaux - les produits (en francs TTC) - tableau n° 3 -

	Nature	Budget primitif 1999	Budget Primitif 2000	Evolution 2000/1999
64	charges de personnel	3 500 000	3 000 000	- 14,29 %
	remboursement des charges sociales			
70	ventes de produits	10 000	10 000	
75	autres produits de gestion courante	56 619 000	56 568 650	- 0,09 %
	2° élément de la redevance (exploitation)	55 109 000	55 058 650	- 0,09 %
	redevance voies navigables de france	1 500 000	1 500 000	
	remboursement auprès des assurances	10 000	10 000	

76	produits financiers	73 936 719	71 356 147	- 3,49 %
	1 ^{er} élément de la redevance (dette)	69 100 119	68 936 861	- 0,24 %
	autres produits (dont usine de secours)	4 836 600	2 419 286	- 49,98 %
77	produits exceptionnels	12 418 220	11 663 200	- 6,08 %
	amortissements	9 023 220	9 023 200	
	remboursement des taxes foncières	2 240 000	2 240 000	
	remboursements d'assurances	340 000	400 000	17,65 %
	cession d'éléments d'actif	815 000	0	
	sous-total des mouvements réels	137 460 719	133 574 797	- 2,83 %
	total général des produits	146 483 939	142 597 997	- 2,65 %

Les charges de l'exploitation :

Les charges réelles, en diminution de plus de 13 %, s'élèvent à 41,592 MF. La part la plus importante est celle des intérêts de la dette qui s'élève à 21,904 MF. L'encours de la dette, au 1er janvier 2000, est de 350,3 MF, cette année contre 385,2 MF, l'an dernier. La diminution s'explique par l'extinction de contrats anciens et l'amortissement anticipé de contrats en cours très partiellement compensés par l'encaissement des avances remboursables nouvelles accordées par l'Agence de l'eau. L'annuité 2000 de 60,5 MF reste dans le même ordre de grandeur que celle de 1999.

Les autres charges réelles sont destinées, outre les achats et services extérieurs, aux dépenses de personnel et au transfert en investissement de la charge financière pour l'usine de secours. Au total, elles représentent 20,6 MF contre 22,9 MF, l'an passé.

Les dotations aux amortissements, les intérêts courus non échus effectuent, avec l'autofinancement complémentaire (37 MF), un transfert de crédits vers l'investissement de 91 MF supérieur à celui de l'année précédente (89,7 MF).

Budget primitif 2000 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation (en francs TTC) - tableau n° 4 -

	Nature	Budget primitif 1999	Budget primitif 2000	Evolution 2000/1999
60	achats	35 000	25 000	- 28,57 %
61	services extérieurs	1 768 453	1 530 497	- 13,46 %
	Informatique	702 000	589 100	- 16,08 %
	primes assurances	145 553	145 897	0,24 %
	entretien du matériel	90 000	50 000	- 44,44 %
	charges immobilières	300 000	300 000	
	frais de stages et études	530 900	445 500	- 16,09 %
62	autres services extérieurs	2 387 000	2 557 500	7,14 %
	rémunérations de prestations de service	2 180 000	2 420 000	11,01 %
	insertion, publicité, déplacements,	80 000	87 500	9,38 %
	frais d'actes et contentieux,	127 000	50 000	- 60,63 %
63	impôts et taxes	3 855 000	3 875 000	0,52 %
	versement transport , CNFPT	98 000	58 000	- 40,82 %
	autres impôts dont taxes foncières	2 257 000	2 317 000	2,66 %
	redevance Voies navigables de France	1 500 000	1 500 000	

64	charges de personnel	8 340 800	8 340 800	0,00 %
	rémunérations	4 740 000	4 740 000	0,00 %
	cotisations URSSAF	600 000	600 000	0,00 %
	CNRACL	3 000 800	3 000 800	0,00 %
65	autres charges de gestion courante	810 000	700 000	- 13,58 %
	créances irrécouvrables	150 000	50 000	- 66,67 %
	charges de gestion courante	660 000	650 000	- 1,52 %
66	charges financières	25 063 747	21 903 505	- 12,61 %
	intérêts de la dette (long et moyen termes)	24 895 713	21 802 812	- 12,42 %
	intérêts courus non échus	168 034	100 693	- 40,08 %
67	charges exceptionnelles	5 632 400	2 649 512	- 52,96 %
	subvention aux mutuelles du personnel	43 000	43 000	
	cotisation au syndicat intercommunal	46 000	317 500	ns
	capital transféré (usine de secours)	4 578 400	2 289 012	- 50,00 %
	annulations	150 000		
	cession d'éléments d'actif	815 000		
68	dotations aux amortissements	63 012 741	63 904 893	1,42 %
	amortissements techniques	59 496 920	60 389 072	1,50 %
	transfert de charges	3 515 821	3 515 821	
	sûreté budgétaire	78 798	111 290	41,23 %
	autofinancement prévisionnel	35 500 000	37 000 000	4,23 %
	total des mouvements réels	47 803 164	41 592 411	- 12,99 %
	total général des charges	146 483 939	142 597 997	- 2,65 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, arrêtée à 192,419 MF, est en progression de 13 % (22,8 MF). La Communauté urbaine assure les investissements dans le cadre du plan de mandat, en liaison avec le contrat d'agglomération passé avec l'Agence de l'eau pour une politique visant la qualité de l'eau potable ainsi que la permanence des débits et quantités distribués par un réseau qui avoisine 3 600 kilomètres.

La programmation pluriannuelle approuvée, en juillet 1999, prévoyait une enveloppe en charge nette de 56,9 MF. Dans le respect du cadrage retenu, la charge nette a été réduite à 55 MF.

En terme opérationnel, ce sont 123,370 MF de dépenses qui sont programmés cette année, financés à hauteur de 68,2 MF par les avances et subventions de l'Agence de l'eau liées aux travaux, la TVA récupérée. C'est 20 MF supplémentaires qui pourraient être investis en terme de crédits de paiement tenu des glissements opérés en 1999 sur 2000. Les masses financières, en progression, sont significatives de la capacité d'autofinancement de ce budget, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

1 - L'investissement opérationnel -

Les dépenses de maintenance concernent essentiellement le parc informatique (bureautique) et celui de l'informatique technique nécessaire à la gestion automatisée des réseaux (1,150 MF).

Le programme annuel de travaux, pour la construction, l'amélioration du réseau et le renouvellement des conduites anciennes, est porté à 44 MF. Cette dotation dépasse de 3 MF celle de l'an passé.

Les branchements, effectués à la demande de tiers (7 MF) selon les opérations immobilières de l'agglomération, sont financés en partie par les bénéficiaires pour leurs propres besoins.

L'augmentation des capacités de stockage (13 MF) correspond aux tranches de travaux 2000 du réservoir de Sainte Foy lès Lyon, des stations Saint-Irénée et Fontanières à la Mulatière sur un total prévisionnel de 28 MF de 2000 à 2002.

La sécurité de la ressource regroupe l'enfouissement des lignes électriques, la réhabilitation des sols du captage de Charmy et la mise en conformité des terrains achetés par déclaration d'utilité publique pour les terrains. En tout 33,4 MF sont prévus pour assurer la fiabilité des captages. Le captage de Saint Priest, dont le déplacement a été repoussé en 2000, mobiliserait 27 MF, 10,5 MF sont attendus de l'Etat et du département du Rhône, ce qui ramène la charge nette à 16,5 MF.

Pour la sécurité de l'adduction et de la distribution, 24 MF pourraient être envisagés dont 11 MF pour le remplacement des canalisations en fonte et le désamiantage, 9 MF pour le changement des branchements en plomb. 2 MF sont destinés à assurer la gestion automatisée des réseaux. La charge nette se limite à 8,7 MF compte tenu des recettes attendues de l'Agence de l'eau estimées à 13,8 MF.

2 - Les mouvements financiers -

Les mouvements financiers prévisionnels assurent le financement de la charge nette (55,171 MF). Les dépenses réelles sont destinées à assurer l'amortissement du capital de la dette (38,7 MF) et à prévoir un crédit de sûreté budgétaire.

La comptabilisation des créances de TVA alourdit les masses financières de 21 MF.

Les recettes d'investissement, outre la créance pour l'amortissement du capital de l'emprunt pour l'usine de secours à Rillieux la Pape, sont des recettes internes provenant de l'exploitation, à hauteur de 63 MF pour les amortissements techniques et financiers et de 37 MF pour l'autofinancement prévisionnel qui devrait se dégager au cours de l'exercice 2000.

Le budget s'équilibre sans que soit nécessaire le recours à l'emprunt.

Budget primitif 2000 - budget annexe des eaux - section d'investissement (en francs TTC) - tableau n° 5 -

Libellés	Dépenses 2 000	Recettes 2 000	Charge nette
Investissement opérationnel			
maintenance	1 150 300		1 150 300
programme général de travaux	44 220 000	6 000 000	38 220 000
travaux pour tiers	7 000 000	7 000 000	0
augmentation de la capacité de stockage	13 000 000	5 200 000	7 800 000
- réservoir de Sainte Foy lès Lyon	10 000 000	4 300 000	5 700 000
- Saint-Irénée - Lyon 5°	1 000 000	300 000	700 000
- Fontanières - La Mulatière -	2 000 000	600 000	1 400 000
sécurité de la ressource	33 500 000	13 800 000	19 700 000
- captage Crépieux-Charmy (réhabilitation des sols)	1 000 000	600 000	400 000
- captage Crépieux-Charmy (enfouissement des lignes 20 000 volts)	5 000 000	2 500 000	2 500 000
- transfert captage Saint Priest	27 000 000	10 500 000	16 500 000
- mise en conformité des terrains	500 000	200 000	300 000
sécurité de l'adduction et distribution	24 000 000	15 300 000	8 700 000
- canalisations fonte et amiante	11 000 000	4 000 000	7 000 000
- gestion automatisée des réseaux	2 000 000	1 300 000	700 000
- bouches de lavage et clapets	2 000 000	1 000 000	1 000 000
- branchements en plomb	9 000 000	9 000 000	0

raccordement des communes extérieures	500 000		500 000
recettes TVA		20 899 193	- 20 899 193
sous-total de l'investissement opérationnel	123 370 300	68 199 193	55 171 107
mouvements financiers			
- amortissements	9 023 200	63 904 893	
- dette	38 703 795	100 693	
- créance TVA	20 899 193	20 899 193	
- créance pour l'usine de secours		2 315 056	
- autofinancement prévisionnel		37 000 000	
- sûreté budgétaire	422 540		
sous-total des mouvements financiers	69 048 728	124 219 835	- 55 171 107
sous-total des mouvements réels	183 395 828	91 413 442	
total général de la section d'investissement	192 419 028	192 419 028	

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 2 et 19 décembre 1996 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2000 du budget annexe des eaux, arrêté à 335 017 025 F.

2° - **Dit** que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissement et des classes 6 et 7 d'exploitation à l'exception des comptes :

- 60, achats et variations des stocks,
- 61, services extérieurs,
- 62, autres services extérieurs,
- 709, ristournes,

qui forment un chapitre.

3° - **Décide** :

a) - l'attribution de subventions accordées, telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget,

b) - de fixer le prix de base de l'eau, conformément à l'avenant n° 11 du contrat d'affermage approuvé en conseil de Communauté lors de sa séance du 19 décembre 1996.

4° - Applique les durées d'amortissement telles qu'approuvées en conseil de communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

5° - Confirme que, pendant l'année 2000, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendront également aux agents communautaires.

6° - Fixe la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,015 F HT le mètre cube d'eau potable facturé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,